COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 février 2018

Le vingt février deux mil dix-huit à vingt heures, Le conseil municipal réuni en mairie, en session ordinaire s'est réuni sous la présidence de Michel CONNAN, Maire de la commune de PEUMERIT-QUINTIN.

Étaient présents :

Monsieur Michel CONNAN, Maire

Madame et Messieurs Jean Pierre DECELLE, Nellie GALLAIS, Yvon CADIOU,

adjoints au Maire,

Messieurs Sylvain LE PROVOST, René LERAY et Robert LE MOIGNE, conseillers

municipaux;

Étaient absents excusés : Monsieur Erwoann BECEL (pouvoir à Michel CONNAN) et Madame

Sandrine ALMIN.

Étaient absents :

Messieurs Christian GOUEDARD et Lucien SCOFFHAM.

Secrétaire de séance : Madame Nellie GALLAIS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Les conseillers municipaux présents prennent connaissance du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2017. Aucun membre présent ne soulevant de question, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Subventions 2018

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'ensemble des subventions qui sont parvenues en mairie à ce jour. Après délibération, il est proposé de reconduire automatiquement une subvention de 20 € par adhérent de la commune pour les clubs sportifs et une subvention de 20 € par élève issu de la commune pour les associations de parents d'élèves et assimilés. Les autres demandes sont étudiées au cas par cas. Les subventions accordées par la commune pour l'année 2018 sont les suivantes :

Association - organisme	COMMUNE	subvention 2017	demande 2018 reçue	subvention 2018
ADAPEI	PLERIN		Х	
AFM TELETHON	PARIS		Х	-
AFTCCA (Traumatisés crâniens)	ST BRIEUC		Х	-
Amicale Laïque	MAËL-PESTIVIEN	500,00€	Х	500,00€
APF (Paralysés)	PLERIN		Х	-
ARLMVB (Laryngectomisés)	LORIENT		Х	
Bad'Club	ROSTRENEN		Х	.=
BRETAGNE VIVANTE	BREST	20,00€	Х	20,00 €
CIDFF (Droits des Femmes)	ST BRIEUC	20,00€	X	20,00 €
Club des personnes âgées	PEUMERIT-QUINTIN	160,00€	X	160,00€
EAU ET RIVIERES	GUINGAMP		Χ	-
Ecole maternelle Rosa Le Hénaff	ROSTRENEN		Х	20,00€
FAMILLES RURALES	ROSTRENEN		X	-
FFD (Diabétiques)	ST BRIEUC		Х	20,00 €

	ST NICOLAS DU			
Foyer Socio-Educatif collège J. Jaurès	PELEM	100,00€	X	100,00€
France ADOT 22	TREVOU-TREGUIGNEC	25,00€	X	-
JUDO CLUB CALLACOIS	CALLAC	20,00€	Х	20,00€
-	ST NICOLAS DU			
JUDO CLUB PELEMOIS	PELEM	100,00€	Х	Ajourné
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	TREGUEUX		Х	-
LA PIERRE LE BIGAUT	CALLAC	50,00€	Χ	50,00€
	ST NICOLAS DU			
LES BLES D'OR	PELEM	40,00€	Χ	20,00€
LES RESTOS DU CŒUR	ST BRIEUC	50,00€	Х	50,00€
LEUCEMIE ESPOIR 22	PLEDRAN		X	2
Medialenn	MAËL-PESTIVIEN	50,00€	Χ	50,00 €
OHE PROMETEE	ST BRIEUC		Х	-
POMPIER INTERNATIONAL	TREGUEUX		Х	-
PONEY CLUB	GLOMEL	20,00€	Х	Ajourné
PREVENTION ROUTIERE	PLERIN		Х	-
PROTECTION CIVILE	ST BRIEUC		Х	-
SECOURS CATHOLIQUE	ST BRIEUC		Х	-
SOCIETE HIPPIQUE ARGOAT TREGOR	PLELO	20,00€	Х	20,00€
SOLIDARITE PAYSANS	ST BRIEUC		Х	-
UNAFAM	ST BRIEUC		Х	-
US CALLAC	CALLAC		Х	20,00€
total				1 070,00 €

L'attribution de 2 subventions est ajournée, faute de renseignements suffisants fournis pour statuer sur les montants à attribuer.

. Crédit budgétaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du vote du budget 2017, l'opération « aménagement du bourg » n'a pas été inscrite, car la réflexion n'était pas suffisamment avancée. De ce fait, aucune somme n'a pu être inscrite en reste à réaliser sur le début d'année 2018. Or, l'architecte et son co-traitant, ont présenté leur 1ère facture suite à la présentation des premières esquisses. Il n'est donc pas possible de valider le règlement de ces sommes. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans le sens d'une inscription prioritaire de ces sommes en crédits budgétaires prioritaires sur le budget 2018 afin que Monsieur le Trésorier puisse prendre en charge les mandats de paiement. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'engager à inscrire la somme de 2 553,60 € pour payer la situation n°1 d'AB PAYSAGE en priorité au budget 2018; décide de s'engager à inscrire la somme de 2 798,40 € pour payer la situation n°1 d'ECR ENVIRONNEMENT en priorité au budget 2018; autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en paiement de ces sommes.

Vente de terrain à Kermonou

Monsieur le Maire annonce que le propriétaire des terrains cadastrés section B n°313, 314, 321, 322, 323, 327, 328 et 329 souhaite acquérir les délaissés communaux qui bordent sa propriété. Une enquête publique préalable au déclassement sera nécessaire si la vente est décidée. Il ajoute qu'il s'est rendu sur le terrain afin de situer avec le propriétaire demandeur, l'emplacement du passage de la conduite d'eau du Syndicat d'eau de l'Argoat. Il en a profité pour faire remarquer à l'acquéreur que cette vente réduirait la surface d'accès à la propriété voisine (parcelles B n°317, 318, 319 et 320). Il semblerait que les propriétaires soient en pourparlers de vente et acquisition. De ce fait, l'intégralité du village appartiendrait au même

propriétaire et ces problèmes d'accès seraient résolus. Des conseillers municipaux s'inquiètent du coût de l'enquête publique qui serait à la charge de la commune. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant ne pas avoir suffisamment d'éléments permettant de prendre une décision ce jour, décide d'ajourner ce vote en attente d'éléments complémentaires quand au coût de l'enquête publique, ainsi que de l'issue de la transaction immobilière entre les deux parties.

Renouvellement du contrat de fourrière animale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de fourrière animale actuel conclu avec la société SACPA (Chenil Service) de PLERIN, seule société de fourrière animale des Côtes d'Armor, est arrivé à échéance. Il propose la reconduction du contrat 24 h / 24 pour un coût annuel de 662,10 € TTC. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette reconduction.

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel émanant de la CCKB confirmant que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, les maisons initialement exclues par MEGALIS dans son étude préliminaire, ont bien été réintégrées au prochain plan de travaux. De ce fait, les 42 locaux concernés seront bien raccordés.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu d'ORANGE, concernant l'enfouissement du réseau de télécommunications au Bourg dans le cadre des travaux de réaménagement. Le coût total prévisionnel de l'opération est de 10 417,10 €. Le montant du reste à charge de la commune est de 929,54 €, le reste étant pris en charge par ORANGE. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis quant à l'acceptation de ce devis ainsi que de la convention. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à valider ce devis ; de mandater Monsieur le Maire pour signer la convention proposée par ORANGE ; d'inscrire la somme correspondante au budget 2018.
- Monsieur Jean LE MAGOUROU demeurant au bourg renouvelle sa demande d'acquisition d'un morceau de terrain dans le parking situé à proximité de la mairie afin d'y installer un stockage de matériel. Sa demande porte sur un emplacement situé du côté du boulodrome. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle sa remarque que le terrain situé à proximité de la mairie est paysager et qu'il n'est pas question de le vendre à un tiers. De ce fait, ils proposent à Monsieur le MAGOUROU, un terrain situé derrière l'atelier communal, comprenant une plateforme cimentée. Ceci constituera la dernière offre du Conseil Municipal quant à cette demande.
- La secrétaire de Mairie, Madame FEUVRIER, part en retraite au 1^{er} avril 2018. Il est décidé de convier la population à une petite fête en son honneur à a salle polyvalente le vendredi 23 mars 2018 à 20 heures. Un bon d'achat sera acquis par la commune afin de le lui remettre à cette occasion en remerciement de ses 36 ans de service.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le Maire, Michel CONNAN

Compte-rendu affiché en mairie de PEUMERIT-QUINTIN, le 22 février 2018